

MARCHE AUX PUCES DIMANCHE 05 JUIN 2022

Organisé par l'APP de SAND dans les rues de SAND
De 6h00 à 18h00

Petite Restauration – Buvette(s) – Pâtisseries
sont assurées par les organisateurs

Talon réponse à retourner pour le 15 mai 2022 au plus tard à :

M. Yannick KRIEGER
2, rue du Staettacker - SAND
Tel : 07.69.73.37.18

Ou

M. Christian FULGHERI
5, rue des Orchidées - SAND
Tel : 03.88.74.35.23

Ou

Mlle Aurélie GOERGER
5, rue Sainte Odile - SAND
Tel : 06.25.09.70.86

Inscription au marché aux puces de SAND du 05 juin 2022

M. / Mme Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____ Tél : _____

N° Carte d'identité : _____

Date et lieu de délivrance : _____

E-Mail : _____ N° Immat. voiture : _____

Pour les professionnels : Raison sociale : _____

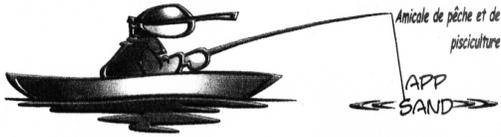
N° registre des commerces : _____

Pour les stands confiseurs, glaciers, etc.... , le prix de la place est de 60 €

Prix de l'emplacement : 12,50 € les 5 mètres, puis 2,50 € le mètre supplémentaire

Nombre de mètres souhaités : _____ mètres

Ci-joint un chèque de : _____ € à l'ordre de « APP de SAND » (restituer en cas d'annulation)



REGLEMENT

1. Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre après son départ (emballages, déchets et autres, sont à amener par l'exposant sous peine de poursuite).
2. Le marché aux puces est ouvert à tous à condition d'avoir réservé son emplacement.
3. Les stands de boissons et de restaurations sont interdits.
4. La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.
5. L'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite.
6. Les animaux doivent être tenus en laisse.
7. La vente d'animaux domestiques (article du code Rural) et de tout autres animaux vivants est interdite.
8. L'association décline toute responsabilité en cas de vols aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
9. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence sur le marché.
10. La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Après 8h00, les places non occupées seront redistribuées.

En cas de non-respect de ce règlement, l'APP de SAND prendra toutes dispositions qui s'imposent.
Le présent règlement est déposé à la mairie de SAND et à la gendarmerie de BENFELD.